



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0888

26-A-0267	LEZENNES -Rue Paul Langevin - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0268	SECLIN - Voie de Contournement Nord de Seclin - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0269	TEMPLEMARS - VENDEVILLE - WATTIGNIES - Organisation de la course sportive "Les Foulées des Périseaux" - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.